



ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de permis d'environnement de classe 2 introduite par ASSF DEWAELE LOIC & KEVIN SASPJ, chaussée de Fleurus 29 à 6230 PONT-A-CELLES, pour maintenir en activité une exploitation agricole diversifiée en élevage allaitant et grandes cultures et y ajouter une activité d'élevage de cailles. Références dossier Commune : PE/2025/004 et DPA : 10020101/MLI.jde.

Projet de catégorie C (sans étude d'incidences sur l'environnement).

Situation : chaussée de Fleurus 29 à 6230 PONT-A-CELLES (Thiméon).

Autorité compétente : Collège communal de Pont-à-Celles

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 17 octobre 2025	Le 24 octobre 2025	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 7 novembre 2025 à 16 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45, les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou en semaine après 16h00 sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Loïc DEWAELE 0475/73.52.73 ou dewaele.lk@gmail.com,
- du SPW ARNE - Département des Permis et Autorisations - DPA Charleroi : contact technique mireille.lion@spw.wallonie.be et contact administratif jany.demeunier@spw.wallonie.be,
- du service Cadre de vie (Environnement) de la Commune de Pont-à-Celles : 071/84.90.63 ou environnement@pontacelles.be.

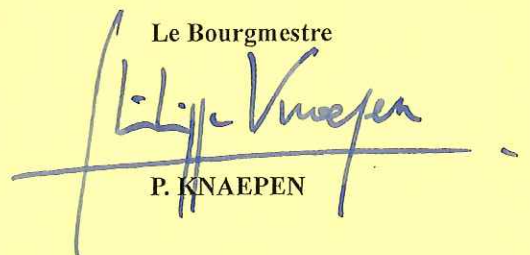
A Pont-à-Celles, le 13 octobre 2025.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre


P. KNAEPEN